



Demande de retraite

Par lougate

Bonjour

voilà je dois envoyé mon dossier pour ma demande de retraite fin novembre, mais ma société nous a informé qu'elle fermera l'entreprise fin février 2025 donc licenciement économique

ma question est :

est-ce que je dois attendre le licenciement ou je peux quand même envoyé mon dossier car ma retraite est pour le 01/05/2025

je vous remercie d'avance pour vos réponse

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il faut effectivement envoyer votre dossier. c'est l'employeur qui continue à cotiser pendant la période de préavis, même si le licenciement intervient trois mois avant la retraite.

Prenez des infos auprès de l'inspection du travail ou d'un syndicat.

Par lougate

Bonjour

Merci infiniment et merci pour la rapidité de la réponse

Cordialement